

Chapitre II.2 - Droites sécantes, perpendiculaires et parallèles

II - Droites sécantes, perpendiculaires et parallèles

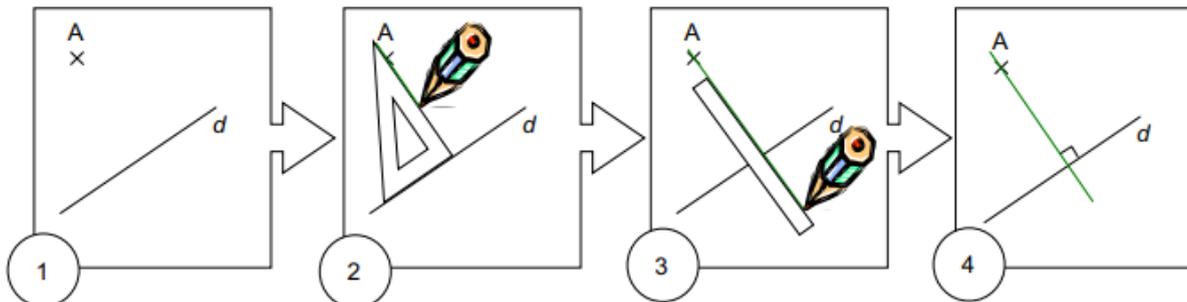
1 - Droites sécantes

Deux droites sont **sécantes** si elles se **coupent en un point**. Ce point est appelé le **point d'intersection** des droites.

2 - Droites perpendiculaires

Deux droites **perpendiculaires** sont deux droites qui se **coupent à angle droit** (angle de 90°).

Construction de la droite perpendiculaire à la droite (d) passant par A (avec une **équerre**) :

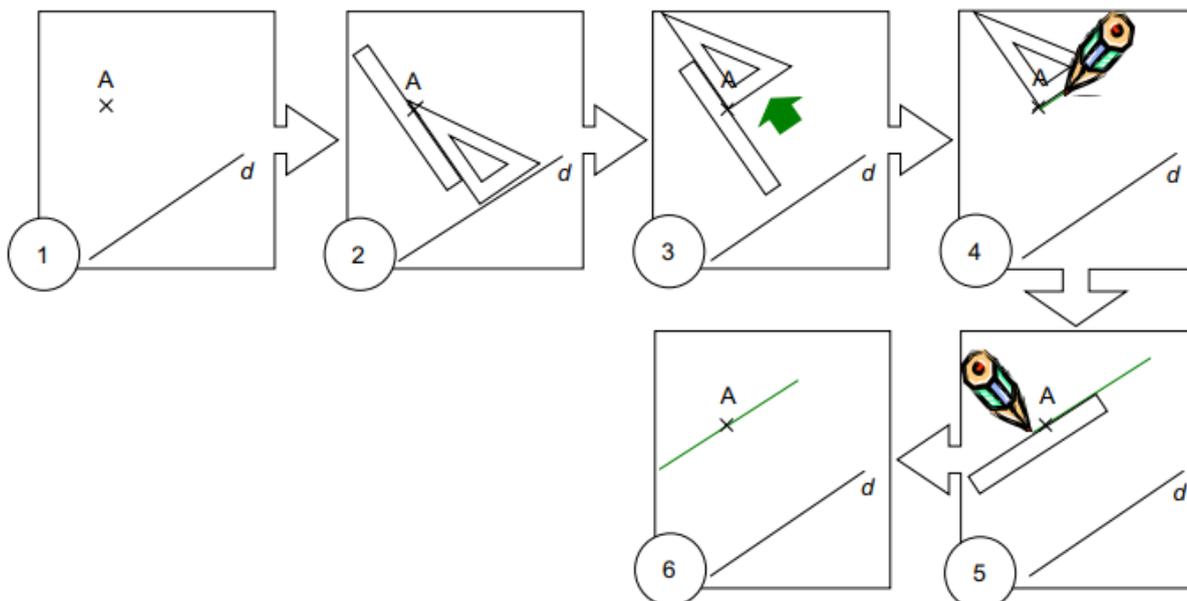


Si on nomme cette nouvelle droite (d_2), on dit que (d) est perpendiculaire à (d_2) et on note (d) \perp (d_2)

3 - Droites parallèles

Deux droites **parallèles** sont deux droites qui **ne sont pas sécantes** (c'est-à-dire qui ne se coupent jamais).

Construction de la droite parallèle à la droite (d) qui passe par A (avec **règle et équerre**) :



Si on nomme cette nouvelle droite (d_2), on dit que (d) est parallèle à (d_2) et on note (d) \parallel (d_2)

Deux droites parallèles ont un écart constant. Cet **écart** est la **plus courte distance** entre les deux droites. On mesure l'écart en utilisant une perpendiculaire aux deux droites parallèles.